



RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le **22 janvier 2026 à 19 h** au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant

À laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
Mme Annick Latour, conseillère municipale de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Normand Bigonnesse, conseiller municipal de la Ville de La Prairie
M. Denis Girard, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant, était présente à l'assemblée ordinaire en raison de l'absence du citoyen Michel Vachon.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

L'assemblée débute à 19 h 02. Le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

2026-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU
22 JANVIER 2026**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.5.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 22 janvier 2026

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 11 décembre 2025

4. Ressources humaines

4.1 Ratification – Mesure disciplinaire – 16 décembre 2025

4.2 Ratification – Fin de contrat – 12 janvier 2026

5. Administration générale et affaires juridiques

5.1 Ratification – Listes des paiements du mois de décembre 2025 et liste des salaires

5.2 Autorisation – Disposition d'actifs – Cylindres d'air d'appareils respiratoires

5.3 Modification – Signataires autorisés – Documents bancaires

5.4 Autorisation de signature – Acte de vente – Lots 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec

5.5 ~~Adjudication – Conception et fabrication d'une tour de télécommunication – Appel d'offres sur invitation RICA-2025-11 (POINT RETIRÉ)~~

5.6 Adjudication – Fourniture et livraison d'uniformes – Appel d'offres public RICA-2025-05

6. Opérations

7. Prévention

8. Affaires diverses et dépôt de documents

8.1 Liste des embauches du mois de janvier 2026

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

10.1 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

2026-01-002

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

RESSOURCES HUMAINES

4.1

2026-01-003

RATIFICATION – MESURE DISCIPLINAIRE – 16 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la lettre du directeur et secrétaire-trésorier datée du 16 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Jean-Michel Roy

ET RÉSOLU

DE ratifier la rétrogradation de la personne concernée par la présente, intervenue le 16 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2
2026-01-004

RATIFICATION – FIN DE CONTRAT – 12 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT la lettre du directeur et secrétaire-trésorier datée du 12 janvier 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

DE ratifier la fin de contrat de la personne concernée par la présente, intervenue le 12 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1
2026-01-005

RATIFICATION – LISTE DES PAIEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025 ET LISTE DES SALAIRES

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 26 et 27;

Chèques, dépôts et débit direct	2 635 293,75 \$
Liste des salaires périodes 26 et 27	3 330 315,64 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
APPUYÉ par M. Sylvain Cazes

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2025 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 24 novembre 2025 au 21 décembre 2025 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2
2026-01-006

AUTORISATION – DISPOSITION D'ACTIFS – CYLINDRES D'AIR D'APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Protection incendie CSF ltée souhaite acquérir des cylindres d'air d'appareils respiratoires 30 minutes dont la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries est propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer ces équipements des biens de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite acquérir des items de cette entreprise, en échange de ces cylindres d'air d'appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT l'article 468.32.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Cazes
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

D'autoriser la vente, sans garantie légale, de ces cylindres d'air d'appareils respiratoires 30 minutes en faveur de l'entreprise Protection incendie CFS ltée, pour un montant de 50 680 \$;

DE procéder à l'acquisition d'items neufs d'une valeur de 50 680 \$, taxes applicables en sus, de cette même entreprise;

D'opérer compensation entre le montant à déboursier et le montant à recevoir;

D'autoriser le Service des finances à émettre un paiement d'un montant équivalent à la différence;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, tout contrat ou document à intervenir avec l'entreprise Protection incendie CSF ltée, permettant de donner effet à la présente;

D'autoriser la disposition des équipements appartenant à la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3
2026-01-007

MODIFICATION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – DOCUMENTS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE les documents bancaires de la Régie sont signés par deux personnes, soit une de la liste des administrateurs et une de la liste des membres de la direction;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux signataires autorisés sont requises, notamment en raison de la tenue d'une élection générale municipale le 2 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Normand Dyotte

ET RÉSOLU

DE désigner, à titre d'administrateurs de la Régie (membres du groupe A), M. Jean-Claude Boyer, M. Sylvain Bouchard, M. Normand Dyotte et M. Frédéric Galantai;

DE désigner, à titre de membres du personnel de direction (membres du groupe B), M. Patrick Miron, M. Jean Melançon, Mme Patricia Traversy et Mme Alena Nazheyeva;

D'autoriser ces personnes à signer, pour et au nom de la Régie, tout document bancaire de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, pour autant qu'ils soient signés par deux personnes, soit par un membre du groupe A et un membre du groupe B;

D'autoriser ces personnes à communiquer avec toute institution financière transigeant avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

DE révoquer la désignation de toute autre personne qui n'est pas mentionnée à la présente;

DE transmettre une copie de cette résolution à toute institution financière faisant affaire avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4
2026-01-008

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – LOTS 6 633 664
ET 6 633 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Régie est propriétaire de lots situés sur la voie de desserte de la route 132, à Saint-Constant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une promesse d'achat pour les lots 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec, qui seront officialisés incessamment;

CONSIDÉRANT QU'un acte notarié de vente doit être conclu afin de procéder au transfert des titres immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a engagé des sommes relativement à ces lots, notamment des frais de financement ainsi que des honoraires professionnels;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

D'autoriser le président et le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, toute promesse d'achat à intervenir entre la Régie, d'une part, et Jean-Christophe Paquin et/ou toute entreprise à être créée ayant un lien avec ce dernier, d'autre part, pour l'acquisition des lots 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec, pour un montant de 6 000 000 \$ et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le président et le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, l'acte de vente notarié à intervenir entre la Régie, d'une part, et Jean-Christophe Paquin et/ou toute entreprise à être créée ayant un lien avec ce dernier, d'autre part, ainsi que tout autre document donnant pleinement effet à la présente résolution et à apporter toute modification mineure jugée nécessaire à ces documents;

QUE la Régie conserve en priorité, à même le produit de la vente, une fois toutes les charges, dettes et hypothèque acquittées, un montant équivalent aux frais de parc payés ainsi qu'à l'ensemble des frais, intérêts et honoraires professionnels encourus par elle;

DE répartir tout solde résiduel du produit de la vente entre les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac, au prorata de leur pourcentage respectif de quote-part en 2024;

D'autoriser la disposition de ces lots, appartenant à la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5

**ADJUDICATION – CONCEPTION ET FABRICATION D'UNE TOUR DE
TÉLÉCOMMUNICATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
RICA-2025-11**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.6
2026-01-009

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNIFORMES –
APPEL D'OFFRES PUBLIC RICA-2025-05**

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture et la livraison d'uniformes pour les années 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 janvier 2026 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat est divisé en quatre (4) lots, lesquels sont désignés comme suit :

Lot 1 : Uniformes (hauts et bas)

Lot 2 : Souliers et bottes

Lot 3 : Accessoires

Lot 4 : Literie

CONSIDÉRANT QUE chaque lot est traité de façon individuelle et fait l'objet d'un contrat distinct;

CONSIDÉRANT QUE le contrat correspondant à chacun des lots débute à compter de l'adjudication et prendra fin le 31 décembre 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Roy
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

D'adjuger le contrat RICA-2025-05 concernant la fourniture et la livraison d'uniformes, lequel se décline en quatre (4) lots, comme suit :

Pour le lot 1, à l'entreprise Martin & Lévesque inc., située au 420, 3^e Avenue, Lévis, Québec, G6W 5M6, pour un montant de 123 982,78 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 janvier 2026;

Pour le lot 2, à l'entreprise 9122-8015 Québec inc. (Promotion-elles plus), située au 858, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier, Québec, J6R 1E3, pour un montant de 27 994,92 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 janvier 2026;

Pour le lot 3, à l'entreprise Articles promotionnels Daniel Dupuis et Caroline Goyette, située au A-529, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5L8, pour un montant de 56 794,83 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 janvier 2026;

Pour le lot 4, à l'entreprise 9122-8015 Québec inc. (Promotion-elles plus), située au 858, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier, Québec, J6R 1E3, pour un montant de 5 986,91 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 janvier 2026;

Les contrats sont adjugés au plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots de ce contrat, le tout conformément aux termes et conditions de leurs soumissions et des documents d'appels d'offres.

D'autoriser une variation budgétaire d'un montant de 67 310,08 \$ du poste budgétaire 02-220-00-454 vers le poste budgétaire 02-220-00-650;

DE financer ce contrat au moyen du poste budgétaire 02-220-00-650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. OPÉRATIONS

7. PRÉVENTION

8. AFFAIRES DIVERSES ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 LISTE D'EMBAUCHE DU MOIS DE JANVIER 2026

CONSIDÉRANT l'article 19 du *Règlement abrogeant le règlement 2019-13 et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil d'administration, fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout membre du personnel, à l'exception du personnel cadre, à l'assemblée du conseil d'administration suivant leur embauche;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Guylaine Foucault	Col blanc	Commis	2026-01-19

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 07 à 19 h 15. M. Boyer a répondu aux questions des citoyens.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10.1

2026-01-010

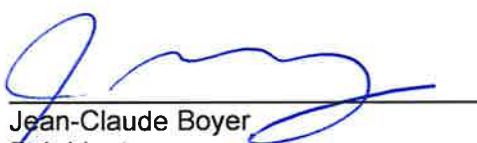
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jean-Claude Boyer
Président


Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier